

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil d'Administration  
Séance du lundi 28 octobre 2024**

**Date de la convocation** : lundi 21 octobre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 17

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Frédéric DAVAN, Mme Fabienne CARA, M. Jean-Bernard CASENAVE, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Philippe MAENNEL

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à A. LAPEYRE), Mme Françoise MARTEEL (donne pouvoir à P. MAENNEL), Mme Marie SALESSES (donne pouvoir à JP PEUDEPIECE), M. Jérôme MARBOT (donne pouvoir à F. CARA), Mme Marie-Chantal GORDON (donne pouvoir à G. FERRARIS), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à JB CASENAVE), M. Henri JOUANTEGUY (donne pouvoir à J. POUHEYTO)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance** : Anne CARASSUS

-----

**N° 12 Missions de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réhabilitation sur le patrimoine bâti - approbation d'un acte modificatif à l'accord-cadre n°21A05AC**

**Rapporteur** : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 19 novembre 2015, le CCAS a décidé d'adhérer au groupement de commande permanent constitué de la Ville de Pau et de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour la préparation et la passation de prestations de maîtrise d'oeuvre pour des opérations de réhabilitation, de dépollution et de démolition sur le patrimoine bâti.

Dans le cadre de ce groupement, l'accord-cadre multi-attributaires n°21A05AC concernant des missions de maîtrise d'oeuvre pour des opérations de réhabilitation du patrimoine bâti a été signé avec 5 sociétés, pour une durée maximale de 4 ans à compter du 21 avril 2021.

A la suite du changement de statut et de raison sociale d'un des titulaires, le groupement LUC CLAVERIE / ACTIBAT AQUITAINE / ENERGECI CONSEILS / PYRENEES ETUDES INGENIERIE /

ACOUSTIQUE CERTIFICATION / ENERGECO, l'accord-cadre a été transféré, par acte modificatif n°1, au groupement CLAVERIE ARCHITECTURES / ACTIBAT AQUITAINE / ENERGECI CONSEILS / PYRENEES ETUDES INGENIERIE / ACOUSTIQUE CERTIFICATION / ENERGECO.

Aujourd'hui, le mandataire de ce groupement, CLAVERIE ARCHITECTURES, nous informe qu'il a procédé à un changement de statut et de raison sociale : la Société à Responsabilité Limitée devient Société par Actions Simplifiée au profit de la société DELANNE CABANTOUS ARCHITECTES URBANISTES.

Etant précisé que la société DELANNE CABANTOUS ARCHITECTES URBANISTES remplit les conditions qui avaient été fixées pour la participation à la procédure de passation du marché public initial et dispose notamment des capacités économiques, financières et professionnelles pour assurer la bonne continuité du marché, il vous est proposé de transférer l'accord-cadre précité au groupement DELANNE CABANTOUS ARCHITECTES URBANISTES / ACTIBAT AQUITAINE / ENERGECI CONSEILS / PYRENEES ETUDES INGENIERIE / ACOUSTIQUE CERTIFICATION / ENERGECO.

Ce transfert n'a pas d'incidence financière sur les prix du marché.

**Il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider de transférer l'accord-cadre n°2105AC au groupement DELANNE CABANTOUS ARCHITECTES URBANISTES / ACTIBAT AQUITAINE / ENERGECI CONSEILS / PYRENEES ETUDES INGENIERIE / ACOUSTIQUE CERTIFICATION / ENERGECO**
- 2. Approuver les termes de l'avenant correspondant ci-annexé**
- 3. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer l'avenant ci-annexé.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**